

Séance du 24 septembre 2025

Délibération N° 85-2025

En exercice : 28

Présents : 15

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 10

Date de la convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIAN
Mme M. DENIS M. J.C. ROUAULT M. R. SURCOUF Mme BOISNARD
M. P. ROUAULT

SUPPLENANT : M. B. GUITTON

POUVOIRS : de M. H. DEPOUEZ à Mme K. BOISNARD
de M. K. BETTAL à M. J.C. ROUAULT

EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN Mme N. BRIAND M. P.M. NANA M. H. DEPOUEZ
Mme N. LEFEBVRE-BERTIN Mme C. MASSART Mme I. SIMONESSA
M. K. BETTAL Mme B. MILLET

CREATION DE POSTES A COMPTER DU 01.10.2025

Monsieur Robert SURCOUF, Vice-Président de l'Enseignement Culturel, informe les membres du Comité Syndical, qu'il est proposé de supprimer des postes :

- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe : spécialité danse contemporaine à temps non complet 9h15 /20h,
- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe : spécialité danse modern jazz à temps non complet 6h45 /20h,
- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe : spécialité clarinette à temps non complet 8h/20h,
- Poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe : spécialité formation musicale et cor d'harmonie à temps non complet 4h25 /20h,
- Poste d'assistant d'enseignement artistique : spécialité flûte à bec à temps non complet 1h50/20h,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Décident la création des postes susnommés à compter du 01.10.2025.
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2025,
sa publication le2025,
Le Président.

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président.

 SYNDICAT DE RECHERCHES ET D'ETUDES
DU NORD-OUEST DE RENNES